

Eau et assainissement

[Commune de Retiers](#)

Eau potable



Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) assure la gestion et la desserte en eau potable de 41 collectivités dont Retiers.

Le SIEFT a confié à la société AQUALIA au situé 2 Route de Coësmes à Retiers, l'exploitation de son réseau d'eau potable et la gestion des abonnés au service d'eau. Les investissements sur le réseau d'eau restent à la charge du SIEFT (renouvellement de conduite, construction d'un château d'eau...).

02 99 47 39 23 (SIEFT)

Fichier

[Rapport 2021 du SIEFT](#) (.pdf - 3.24 Mo)

Besoin d'un branchement d'eau, changement de compteur ou signaler une fuite sur le réseau :

02 23 08 01 89 (AQUALIA)

> Déclaration de puits ou forage à usage domestique

Chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterrains à des fins d'usage domestique, doit le déclarer.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077>

Résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine sur Retiers

Fichier

[Contrôle sanitaire de l'Eau](#) (.pdf - 228 Ko)